



Centre des Finances Publiques Prado-Borde
22 rue Borde 13008 Marseille
Gestion Publique : Tél. 04 91 17 92 06 - Fax. 04 91 17 92 33
Filière Fiscale : Tél. 04 91 17 97 67 - Fax 04 91 17 97 79
Adresse Aix-en-Provence
Centre des Finances Publiques
3 allée d'Estienne d'Orves 13087 Aix-en-Provence cedex 2
cgt.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr
www.financespubliques.cgt.fr/13/

17/06/2013

Un arrêté préfectoral de fermeture au public signé par la DRFIP13 et transgressé par... la DRFIP 13 !

C'était le 17/06/2013 au 22 rue Borde !

A la Drfip 13, pas besoin d'être virtuose pour l'improvisation.

Le 17 juin 2013, c'est la date arrêtée par la DRFIP 13 pour le déménagement de l'accueil des Services Impôts des Particuliers de Marseille 1,5/6 et 8 du 22 rue Borde au 183 avenue du Prado. L'accueil sera donc dans un autre bâtiment que les services de gestion. C'est ça « la priorité à l'accueil » voulue par notre directeur général et interprétée localement par la DRFIP 13.

Mais ce déménagement hâtif a aussi un autre objectif: la maison brûle à Ste Anne contre le transfert des CDI et SIE sur l'immeuble Borde, mais à la DRFIP13, on regarde ailleurs, on reste droit dans ses bottes, on a un cap, une feuille de route. C'est un peu comme une course d'orientation avec un zeste de collin-maillard. A la DRFIP 13 on est sûr de son bon droit (dans ses bottes) et céder un peu c'est capituler beaucoup... Le chat, c'est la DRFIP13, les souris c'est nous...

Même céder du temps au temps, même éviter d'accélérer droit dans le mur, c'est non.

Ici, à la DRFIP13, quand tu es dans le brouillard, il faut aller plus vite pour en sortir plus vite. *Agents piétons, gardez vous ! Passagers, attachez vos ceintures ! Au fond du tunnel y 'aurait une lumière blanche ? La voyez-vous ? Regardez mieux !*

Pour aller vite, marquer les esprits sur « l'inéluctable » des transferts et des délocalisations des Trésoreries 7/10 et 9, des services de Ste Anne, il faut faire les choses dans les règles ! La DRFIP 13 va déménager l'accueil des SIP 1,5/6 et 8 et zou ! Assez de privation ! Le 17 au soir c'est bouclé. **Mais y'a encore la journée du 17 à passer...**

Afin d'éviter une énième apostrophe, une énième colère syndicale sur le non-respect des règles... la DRFIP13 décide de faire les choses dans les règles ! Beh oui ! **Un arrêté préfectoral pour fermer l'après midi du 17 juin le Centre des Finances Publiques de Borde.**

Mais chassez le naturel et il revient au galop !

Et puis que constatons nous, le 17 juin 2013 après-midi à Borde ? Le service est ouvert ! Et qui y trouvons nous en lieu et place de la douzaine d'agents d'accueil ?

On y trouve 2 agents désignés d'office, une collègue de la Direction (prêt de main d'œuvre) et un collègue EDRA plutôt centré dans son activité sur les SIE et les hypothèques. Et puis ? Personne d'autre.

Dans le public, surtout des demandes pour les impôts des particuliers...

Le gestionnaire de file est démonté, des contribuables s'énervent dans la file « *je veux parler à un responsable* ». La caisse est fermée. Les 2 collègues sont face à l'urgence et à l'immédiateté.

Explications, incompréhensions: qui a décidé « d'ouvrir »?...Alors qu'il n'y a pas le personnel pour cause d'arrêté préfectoral de fermeture signé par la DRFIP 13 ?

Questionnés, des chefs de services nous répondent qu'ils n'y sont pour rien, qu'ils découvrent que c'est ouvert, qu'ils ne savent pas pourquoi ni qui a décidé.
Ils font même référence à l'arrêté de fermeture...

Dans les étages où les ascenseurs fonctionnent, c'est à dire la Direction, la CGT tente de joindre le chef du pôle PPR. Il n'est pas disponible.

La CGT croise quelques cadres « décideurs ».

Question « pourquoi c'est ouvert ? »

Réponse: « Ah bon, c'est ouvert ? »

Des agents nous donnent des réponses plausibles:

« On nous a dit que les notaires ont fait pression ».

« On nous a dit qu'un Edra devait récupérer les dépôts pour les hypothèques et l'enregistrement de Ste Anne qui est fermé ».

« On nous a dit que les SIP étaient fermés mais pas les SIE »

« On nous a dit... »

**Mais qui a décidé d'ouvrir,
sachant qu'un arrêté préfectoral a été pris pour fermer ?**

Qui décide d'exposer ainsi 2 agents « désignés d'office » ?

Après les incidents et l'agression de Sadi Carnot, après avoir été reçus par la Direction locale concernant l'accueil, après la nomination d'un « conseiller juridique » pour suivre les dossiers d'agents victimes de violences, après « l'accueil, c'est le plus beau des métiers » (propos d'une directrice), 2 agents sans formation pour les impôts des particuliers sont expédiés au front-office au mépris d'un arrêté préfectoral !. Charte Marianne, où es tu ?

Ainsi, un arrêté préfectoral pris par délégation par la Drfip 13 n'est pas respecté par la Drfip 13.

C'est pas sûr qu'il y ait un chapitre sur cette transgression dans la formation « déontologie ».

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2012 portant délégation de signature à Mme Claude SUIRE-REISMAN, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1- Les services des impôts des particuliers de Marseille 1^{er}, 5⁶èmes et 8^{ème} arrondissement et les services de direction implantés au centre des Finances publiques de Marseille Prado Bordo, relevant de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône seront fermés au public le lundi 17 juin 2013.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Marseille, le 29 mai 2013

Par délégation
L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction régionale des finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches du Rhône